

**COMPTE RENDU
DE REUNION**

Date : 14/05/2019

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE - Stéphane LHUISSIER

Absents excusés : Sylvie LARCHEVEQUE - Stéphane LHUISSIER - Raphaël CHEVALARD

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 17/05/2019

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 5
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Maison Nizier
2. Fonds de concours
3. Retour d'expérience du Conseil Municipal
4. Adhésion des communes Arpaillargues et Aureilhac au SIIG
5. Interdiction des rave-parties sur le territoire de la commune
6. Contribution communale à la réhabilitation de Notre Dame de Paris
7. Loi NOTRe eau et assainissement
8. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Raphaël CHEVALARD, absent donne son pouvoir à Anne LUPIAC. Stéphane LHUISSIER absent, donne son pouvoir à Frédéric PUGNERE. Sylvie LARCHEVEQUE, absente, donne son pouvoir à Patrick PALISSE.

1. MAISON NIZIER

Après les différentes réunions qui se sont tenues depuis janvier le Permis de Construire a été déposé et validé par le maire le 14 mai 2019.

Pour le logement social une subvention de 10 457.50 € a été obtenue de la région et de 4 240 € de l'Agglomération du Gard Rhodanien au titre des fonds de concours.

Pour le commerce, la Région demande à la commune une étude à réaliser par la CCI du Gard. Le montant de l'étude est de 1 650 € HT pour un montant de subvention escomptée jusqu'à 30 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la passation d'une commande à la CCI pour ce montant.

2. FONDS DE CONCOURS

Le maire fait le point des subventions obtenues et des demandes de subventions à l'Agglomération du Gard Rhodanien au titre des Fonds de Concours :

- a. Réalisations :
 - i. Au titre de 2016, 3000 € obtenus pour éclairage lavoir et terrain de boules (frais réels remboursé à 50 %). Les travaux seront engagés d'ici l'été.
 - ii. Au titre de 2017, subvention acquise, dossier en attente de signature de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour Maison Nizier (4080 €, pour un devis de 8160 €).
- b. Demande 2018 :
 - i. La commune est éligible : une subvention de 4 240 € sera demandée pour la Maison Nizier au titre de la rénovation des anciens bourgs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de Fonds de Concours à l'Agglomération du Gard Rhodanien pour cet objet.

3. RETOUR D'EXPÉRIENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La secrétaire de mairie a établi comme chaque année le bilan des rdv du maire :

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 3 sur 5

RETOUR D'EXPERIENCE RENDEZ VOUS DU MAIRE DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

	Mardi	Autres jours	TOTAL	Total en %
Particuliers	37	31	68	67%
Entreprise	21	13	34	33%
Total	58	44	Total GENERAL	102
	57%	43%		

Par ailleurs les commissions communales se sont réunies à de nombreuses reprises et ont permis une large association de la population aux projets municipaux :

- Patrimoine et Environnement : 7 novembre
- Histoire du PIN : 16 novembre – 7 décembre
- Culture et Occitanie : 14 juin et 5 novembre
- Communication : 5 novembre - 30 novembre
- Sécurité et Cadre de Vie : 12 novembre
- Vie Associative : 3 décembre
- Lotissement Les Terrasses du PIN : 23 Aout – 20 Novembre

4. ADHÉSION COMMUNE ARPAILLARGUES ET AUREILHAC AU SIIG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac au SIIG.

5. INTERDICTION DES RAVE PARTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Considérant que divers citoyens sont venus se plaindre des nuisances que généraient les attroupements liés à la pratique des « Rave-Parties », considérant que les attroupements dont il s'agit font grand tumulte, que l'importance des rassemblements ainsi opérés dans la nature porte atteinte à celle-ci, à la fois au plan sanitaire, comme de par les feux et autres ignitions qui aggravent sérieusement le risque d'incendies de forêts, qu'ils induisent une circulation forte et paroxystique que le réseau viaire communal ne peut accueillir sans danger, qu'ainsi, ils constituent indiscutablement des atteintes à la tranquillité publique, à la salubrité publique, à la conservation des biens publics et privés, le Maire propose au Conseil Municipal de les interdire sur tout le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'interdiction de ces raves-parties et tout évènement similaire.

Un arrêté municipal sera établi dans ce sens.

6. CONTRIBUTION COMMUNALE À LA REHABILITATION DE NOTRE DAME DE PARIS

Que ce soit des chancelleries et des gouvernements du monde entier, ou des plus modestes mairies du pays, des milliers de soutiens se sont exprimés après la destruction partielle de Notre-Dame de Paris, le monument le plus visité d'Europe. François Baroin, président de l'Association des maires de France (AMF) a appelé à « *la solidarité des maires de France* » et l'AMF indique que les communes et intercommunalités de France seront aux côtés de l'État pour la restauration de Notre-Dame de Paris. L'association appelle ses adhérents à participer à la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide à la majorité par 6 voix pour, 3 abstentions et deux voix contre, d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 4 sur 5

7. LOI NOTRE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire fait état au Conseil Municipal de la réunion à laquelle il a participé le 25 avril à la Maison de l'Eau, réunion dont le but était de sauvegarder l'existence même du syndicat.

Pour ce faire, une commune n'appartenant pas à l'Agglomération du Gard Rhodanien au moins doit adhérer au syndicat avant le 30 juin. Deux communes sont volontaires et l'une, LA CAPELLE-MASMOLENE, est bien engagée dans la démarche.

Si la démarche n'aboutissait pas, le syndicat serait dissout et la commune rattachée à l'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'eau et l'assainissement.

Le Maire explique son fort soutien au maintien du syndicat car, dans le système actuel, notamment :

- Une commune égale une voix, ce qui renforce le pouvoir des petites communes
- Il existe une grande proximité entre le syndicat et les communes, ce qui facilite grandement la proximité et la qualité de service au citoyen.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Élections européennes

Le planning de tenue du bureau de vote a été établi.

8.2 Histoire du PIN

Les tournages du film sont confirmés aux dates suivantes (sauf intempéries). La population du PIN peut y assister.

Date	Scénettes	Responsables	matin/ar
samedi 18 mai 2019	L'agriculture (tournage à Fournes)	Jackie et Alain	8h00
samedi 18 mai 2019	L'école (tournage à Beaucaire, Le vieux Mas)	Mireille	12h00
dimanche 19 mai 2019	Le lavoir (bugade)	Thérèse	14h00
dimanche 19 mai 2019	La cueillette des cerises et des olives	Maurice	16h00
dimanche 16 juin 2019	La forge	Fernand	7h00
dimanche 16 juin 2019	L'arrivée des villageois sur la place et entrée à l'église	Jean-Marc	10h00
lundi 17 juin 2019	La chasse, la pêche, le braconnage	Patrick	8h00
lundi 17 juin 2019	la fontaine du Mas Palisse	Fred	10h00
samedi 29 juin 2019	Le papé, un garçon, une fille	Patrick ou autre	am

8.3 Taxe d'habitation

En janvier, des maires avaient appelé le gouvernement à clarifier sa position sur la taxe d'habitation.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a confirmé le 3 avril à l'Assemblée nationale la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables, hors résidences secondaires, d'ici 2022.

Le ministre, qui répondait à une question de l'élue socialiste Christine Pires Beaune, a ajouté que ce texte très important pourrait s'inscrire « sans doute » dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. « Il n'y aura pas de projet de loi rectificatif manifestement puisque la crise des gilets jaunes et le Grand débat ne nous ont pas permis de le mettre à l'ordre du jour », a-t-il précisé.

« Mais nous proposons de le faire dans le cadre du PLF (...) afin que tous les élus de France, avant de retourner devant les électeurs, notamment lors des municipales de 2020, puissent connaître effectivement quelle est la compensation, le dégrèvement, le remplacement, le renouveau de la fiscalité locale », a poursuivi Gérard Darmanin.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 5
--	---------------------------------	--

8.4 Lotissement les Terrasses du PIN

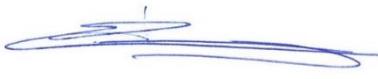
Après de longues discussions avec ENEDIS la commune n'aura pas à payer les 38 000 € HT demandés.

8.5 Départ en retraite de Guy DELABIT

Un pot de départ aura lieu le vendredi 21 juin à 19 heures sur la place du village auquel toute la population du village sera conviée.

8.6 Maison de santé

Le désistement d'un médecin met en péril la réalisation de la maison de Santé de Connaux. Toute personne qui connaîtrait un médecin intéressé est priée de se mettre en contact avec le maire.

Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	